

### Compte-rendu CSE Ordinaire – 23 Février 2021

La CFDT souhaite vous faire partager les différents sujets abordés lors de ce dernier CSE.

Social :



Effectifs à fin janvier 2021

CDI 328 - CDD 25 - Contrat Pro 2 - Apprentis 9 - Intérimaires 7

IC 94 ATAM 95 PO 175

Pour la **CFDT**, le dynamisme de privilégier les CDD que les contrats intérimaires souhaité par la CFDT afin de pérenniser les savoirs faire, nous conforte dans cette démarche transformer CDD en CDI va se poursuivi en 2021, par ailleurs la Direction a obtenu de la BU un budget complémentaires pour l'ouverture de postes

**Sécurité** : Axe présenté par la direction pour 2021 : Former tout le personnel sur « My Tecton » sur l'année 2021. Le Codir ainsi que tous les managers ont été formés. Le 1<sup>er</sup> module de 3H débutera le 22 février et continuera avec en tout 28 modules pour former tout le personnel. Il y aura aussi 4 autres modules de 1H30 à faire en complément du 1<sup>er</sup>.

**Situation COVID** : Même si les signaux sont favorables, il n'en demeure pas moins d'accroître la vigilance et le respect des règles. La **CFDT** demande à la direction de reprogrammer des sensibilisations concernant la crise sanitaire à l'ensemble des salariés.

**Point dossier RFF** :

Pour 2021, la direction table sur plus de 79 dossiers RFF. L'idéal c'est de produire le RFF 1 mois après la fin de réalisation des pièces. La cellule sera composée toujours de 13 Personnes dont le responsable sera FLC. Au prochain CSE de mars la Direction va nous faire un point spécifique sur les RFF et sur l'OTD.

### Production

**Budget de 110 000 heures**

**Points positifs :**

- Le budget planifié par semaine est tenu.
- 400 H de fraisage récupérées ce qui permettra de charger les machines qui ne sont pas « goulots ».
- Fonderie reprise de l'activité pour couler en semaine 17, si la commande est confirmée.
- Lancement CQPM Usinage.
- Sous-traitance : 670H principalement du fraisage.

**Points de vigilance :**

- Alimentation des outils goulots.
- 60 coulées de prévues sur l'année, ce qui reste à confirmer.
- Gestion des flux des pièces sous traitée.
- Alimentation des ateliers.
- Compétences fraisage.

**POINT NAO 2021 :**

Une première campagne salariale ce fera à partir de mars pour un résultat sur la paie d'avril rétroactive au 01 Janvier comme le prévoit l'accord NAO 2021.

### HO – Echanges entre forgerons

#### Contexte

- Les équipes de forge sont en 2x8 (7h-15h30 et 19h-3h30) → pas de relève de poste et d'échange direct entre forgerons

#### Objectifs :

- Réaliser un REX en fin de semaine sur le forgeage de la semaine passée
- Anticiper/Echanger sur les gammes de forge à venir
- Etudier/transmettre les possibilités d'amélioration (ex : clampage)
- Travailler sur les AMDEC

#### Proposition (en fonction des campagnes de forge) :

- Créer une réunion de partage (1h) avec les 4 forgerons, les 2 CQPM Forge, l'agent de maîtrise, un membre de la DT :
  - vendredi après-midi à partir de 14h30 (respect des 11h de repos pour le poste de nuit)
  - Vendredi à 14h (si fin du poste de nuit à 3h)

Pour la **CFDT**, la réalisation de ce projet doit s'inscrire sur la base volontariat, respect qualité de vie au travail, et rester ponctuel.

#### NAO 2020 et Bilan

Pour la **CFDT**, le tableau nous paraît anormal concernant les salariés OETAM concerné par les AI.

Une demande d'explication est demandée.

#### OETAM

- ▶ Changements de coefficient :
  - ◆ 39 salariés concernés
- ▶ Evolutions salariales : AI
  - ◆ 17 salariés concernés
- ▶ Repositionnement
  - ◆ 25 salariés concernés
- ▶ Egalité professionnelle
  - ◆ 25 salariés concernés
- ▶ Changements de statut :
  - ◆ 1 passage cadre

#### CADRES

- ▶ Changements de coefficient :
  - ◆ 11 salariés concernés
- ▶ Evolutions salariales : AI
  - ◆ 54 salariés concernés
- ▶ Repositionnement
  - ◆ 11 salariés concernés
- ▶ Egalité professionnelle
  - ◆ 11 salariés concernés

#### Le rapport 2020 du médecin MT71

nous a été présenté sans faits majeurs constatés. La **CFDT** et le Médecin ont insisté sur l'intérêt de la visite de pré-reprise, mais surtout de ne pas attendre celle-ci quand les arrêts maladie sont de longue durée, il convient à l'initiative du salarié de prendre rendez-vous en amont de cette visite de pré-reprise, afin de se donner toute les chances de réintégrer son poste de travail.

Le prochain CSE ordinaire est fixé au 23 MARS 2021